



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rémunération, conditions de travail, protection sociale, ... Des élections qui ne règlent rien.

Pour les travailleurs des plateformes, la lutte continue !

Les élections des représentants des travailleurs des plateformes viennent de se clore ce lundi 16 mai à 13 h. Si la CGT arrive en 1^{ère} place des organisations syndicales de salariés avec 27,28% des voix pour les livreurs, ce résultat ne peut satisfaire.

Avec moins de 2% de participation, cette « première » est loin du succès claironné par le Président de l'Autorité de Régulations des relations sociales des Plateformes d'Emploi (ARPE) et l'ex-ministre du Travail.

Et pourtant la CGT n'avait pas manqué d'alerter sur ce « fiasco annoncé ». Comme nous l'avons vérifié auprès des centaines de livreurs rencontrés et avec lesquels nous avons échangé lors des déploiements à Nice, Lille, Nancy et dans bien d'autres villes, la très grande majorité des livreurs n'a pas pu voter faute d'avoir reçu leurs identifiants.

Les travailleurs des plateformes sans papiers ou mineurs sont également les grands absents de ces élections, alors qu'ils représentent près de la moitié de la profession notamment dans les grandes agglomérations. Malgré notre demande, ils n'ont pas eu le droit de vote, à l'inverse de ceux qui leur sous-louent les comptes en prenant leur taxe de 25 % à 50 % sur ce qu'ils gagnent, accroissant d'autant leur précarité.

Pour les travailleurs des plateformes qui peuvent voter, les problèmes techniques sont tels que cela relève du parcours du combattant.

Cette élection a également été entachée de bugs en tout genre, d'une impréparation manifeste, de procédures fluctuantes. A croire que tout a été mis en œuvre pour conforter les plateformes, à l'image de la mise en avant d'un possible conflit d'intérêt entre la présidence de l'ARPE et Uber, ce qui n'est pas de nature à favoriser le scrutin.

Bref, l'ARPE a quand même trouvé le moyen de faire pire que ce que nous craignons.

Heureusement que la lutte ne s'arrête pas aux votes : elle continue ! Pour la CGT, les discussions que nous avons eu avec les livreurs l'attestent, il y a urgence à doter ces travailleurs des mêmes droits que ceux des salariés, droit à une juste rémunération, à une protection sociale effective, à des conditions de travail décentes, aux congés, à la retraite, ... Les plateformes, qui en sont aujourd'hui dispensées, doivent être contraintes à leur financement.

En Europe, cinq millions et demi de personnes travaillant via des plateformes sont faussement qualifiées d'indépendants, les privant de nombreux droits.

La CGT exige de la présidence française, de la communauté européenne de tout mettre en œuvre pour faire aboutir par les États et les eurodéputés, sans le dénaturer voire en le renforçant, le projet de directive instaurant une présomption de salariat. Ainsi les plateformes seront « présumées » employeurs et devront se soumettre aux obligations du droit du travail dans chaque pays. À cela s'ajoute la notion de « *présomption réfutable* » qui fait peser la charge de la preuve sur les plateformes.

D'ores et déjà, la CGT appelle les travailleurs des plateformes à s'organiser dans le syndicat, afin de porter leurs légitimes revendications et faire grandir le rapport de force face au pouvoir des plateformes.

Montreuil, le 16 mai 2022